

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lons-le-Saunier, le 27 juillet 2021

### **GEL du mois d'avril 2021**

**Taux de perte prévisionnel des productions impactées pour une demande, auprès de la Mutualité Sociale Agricole, de prise en charge des cotisations sociales pour les exploitants et employeurs de main d'œuvre les plus touchés par le gel.**

Suite à l'épisode de gel du mois d'avril 2021, des mesures d'aides sont mises en place par l'État. Parmi ces mesures figure un dispositif de prise en charge des cotisations sociales, par la Mutualité Sociale Agricole, pour les exploitants et employeurs de main d'œuvre les plus touchés par le gel

Concernant cette mesure, le taux de perte de récolte prévisionnel pour les productions impactées, sur le département du jura, qui est à porter sur l'imprimé de demande est de :

Production de fruits à noyaux :	100 %
Production de fruits à pépins :	60 %
Production viticole :	70 %

L'imprimé de demande de prise en charge est en ligne sur le site de la Mutualité Sociale Agricole: <https://franchecomte.msa.fr/lfy>

**Direction  
des services  
du cabinet**

Tél. : 03.84.86.84.40

Mél. : [pref-communication@jura.gouv.fr](mailto:pref-communication@jura.gouv.fr)

Bureau de la communication

interministérielle et de la représentation de l'État

1/1

8 rue de la préfecture  
39030 Lons-le-Saunier Cedex